

Séance du 12 septembre 2017

2017/04

L'an deux mille dix-sept, le douze septembre à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique sous la présidence de Monsieur Jean DERRIEUX, Maire.

Date de la convocation : 2 juin 2017

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
DERRIEUX Jean	X			DOLMAZON Gilles	X		
BORGELLA Alain	X			FASSINA Ginette	X		
JONGBLOET François	X			GALAND Amélie	X		
BERNADOU Francis	X			GUILHABERT Julien	X		
BOU Carole	X			THILLIEZ Claude	X		
CALMELS Stéphanie		X					

A – SUJETS DE DELIBERATION

- **Secrétaire de séance**

Le Conseil municipal désigne Mme. BOU Carole en qualité de secrétaire de séance.

Résultat du vote

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2017.**

Résultat du vote

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **Dissolution du SSMSP**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'arrêté préfectoral mettant fin à l'exercice des compétences du SSMSP Gaillac-Cadalen au 1er Janvier 2017 (transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération) et conformément aux instructions de Monsieur le Préfet, le Conseil Syndical du SSMSP a délibéré sur la répartition de l'actif et du passif du Syndicat en distinguant la part SSMSP et la part ALAE.

La part concernant la Commune de Cestayrols se répartit comme suit :
SSMSP : 1592.57€

ALAE : 11 510.99€ pour la part du SIRP Cestayrols-Fayssac dissout le 31 décembre 2016, avec une répartition 50/50 entre Cestayrols et Fayssac soit 5755.49€ pour chaque Commune.

Il revient maintenant à la Commune de délibérer sur cette répartition.

Le conseil Municipal APPROUVE la répartition suite à dissolution du SSMSP.

Résultat du vote	
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **Modification de l'article 3 des statuts de la communauté d'agglomération – Nom de la communauté**

Monsieur le Maire explique que le nom de la communauté d'agglomération figurant à l'article 3 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 est « Communauté d'agglomération du Rabastinois - Tarn et Dadou – Vère Grésigne et Pays Salvagnacois ». Conformément à la loi, le préfet a déterminé ce nom par agrégat des noms antérieurs des trois communautés de communes par ordre alphabétique, dans l'attente d'une proposition de notre communauté.

Sur proposition du Bureau communautaire, le conseil de communauté a par délibération du 29 mai 2017 approuvé la modification de l'article 3 des statuts de la communauté d'agglomération, comme suit :

Article 3 - Nom de la communauté

Elle prend pour nom : Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Il revient aujourd'hui aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération comme présenté ci-avant.

Monsieur le Maire propose d'approuver la modification des statuts.

Le conseil Municipal APPROUVE le changement de nom de la Communauté d'Agglomération à l'unanimité

Résultat du vote	
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **Révision du PLU**

Monsieur le Maire explique que de nombreux bâtiments situés en zone agricole pouvant changer de destination n'ont pas été répertoriés dans le projet initial de PLU en 2015. Afin d'intégrer ces bâtiments il convient de lancer une révision partielle du PLU.

Il demande donc aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur la possibilité de réviser le PLU communal.

Le Conseil Municipal APPROUVE le projet de révision du PLU communal.

Résultat du vote

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **Autorisation de travaux pour la société FREE**

Monsieur le Maire explique que la société FREE souhaite louer un terrain communal afin d'installer un coffret de dégroupage et se relier au réseau de télécommunication en traversant la route près de l'école.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil Municipal APPROUVE le projet d'installation d'un coffret de dégroupage de la société FREE.

Résultat du vote

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **Demande de subvention « TEPCV » auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.**

Monsieur le Maire présente le projet « salle des associations » au conseil municipal. Cette salle sera aménagée sur deux niveaux dans le bâtiment communal qui servait de stockage.

Ce bâtiment en pierre de pays est situé au cœur du village, sa rénovation sera dans la continuité de l'amélioration du centre bourg.

Il sera mis aux normes ERP et lors de sa rénovation on cherchera à atteindre la meilleure efficacité énergétique en fonction de l'audit énergétique réalisé en collaboration avec l'intercommunalité.

Cette salle accueillera les associations de la commune, une bibliothèque associative sera mise à disposition.

Le coût de l'opération se monte à 191 475€ HT soit 229 770€ TTC

Pour la réalisation de ce projet, la commune a déjà obtenu plusieurs subventions et pourrait bénéficier du TEPCV pour 50% de la part restant à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite la Communauté d'Agglomération pour l'attribution d'aides financières dans le cadre du TEPCV sur la base du plan de financement approuvé.

Résultat du vote

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **Délibération Modificatrice**



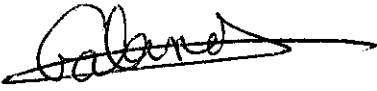

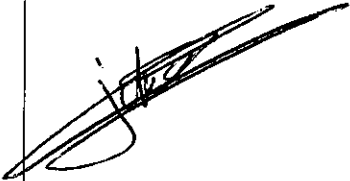
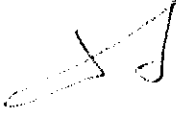

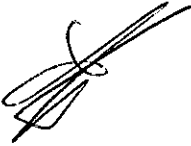
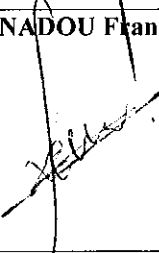

Monsieur le Maire explique qu'afin de régulariser des éléments de l'actif communal en intégrant des travaux réalisés, il convient de prendre la délibération modificatrice suivante :

- Régularisation intégration travaux réseau assainissement et eau potable :
Ouverture de crédits de 46 829.26€ de l'opération 0220 (Extension réseau), article 21538, chapitre 041, section dépense investissement ; Ouverture de crédits de 41 834.17€ de l'opération 0220 (Extension réseau), article 21532, chapitre 041, section recette investissement ; Ouverture de crédits de 4995.09€ de l'opération 0220 (Extension réseau), article 21531, chapitre 041, section recette investissement

Le conseil Municipal **APPROUVE** la Décision Modificatrice.

Résultat du vote

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

DERRIEUX Jean 	BOU Carole 	GALAND Amélie 
BORGELLA Alain 	CALMELS Stéphanie	GUILHABERT Julien 
JONGBLOET François 	DOLMAZON Gilles 	THILLIEZ Claude 
BERNADOU Francis 	FASSINA Ginette 	

B- INFORMATIONS

- CLECT : Monsieur François JONGBLOET explique le mode de calcul des Attributions de Compensation tel qu'il a été discuté au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Il présente les chiffres retenus pour la Commune de Cestayrols :

- o En fonctionnement : 57 909.76€ pour la compétence scolaire / 9584€ pour la compétence voirie. Ces sommes prennent en compte le travail des agents communaux sur ces compétences.
- o En investissement : 12 972€ pour la compétence voirie / 1 569.81€ pour la compétence scolaire ayant vocation à être fiscalisés.

Monsieur JONGBLOET précise en outre que la commission va mener une réflexion sur la fiscalisation de l'ensemble de l'Attribution de Compensation pour la compétence scolaire.

- Monsieur le Maire fait un point sur la rentrée scolaire. Il précise que 18 élèves sont accueillis dans les locaux de l'école de Cestayrols en maternelle.
- Monsieur le Maire fait un point sur le remplacement de Madame Patricia DERRIEUX à l'agence postale. Il évoque le départ de Madame NGUYEN, qui remplacera Madame DERRIEUX depuis fin janvier et les difficultés à recruter une nouvelle remplaçante. Il indique que Madame GALLAWAY, a pris ses fonctions le 7 septembre dernier en binôme avec Madame NGUYEN jusqu'au 16 septembre afin de se former.
- Monsieur le Maire rappelle qu'une manifestation sera organisée le 8 octobre 2017 par les anciens combattants.
- Monsieur François JONGBLOET fait un point sur les demandes de TEPCV en cours auprès de la Communauté d'Agglomération, pour la modernisation de l'éclairage public et l'aménagement de la salle des associations.
Monsieur JONGBLOET précise que l'enveloppe du TEPCV est utilisable jusqu'en juin 2019 et que par conséquent il serait intéressant de lancer le projet concernant la rénovation énergétique de la salle des fêtes communale en 2018 pour en bénéficier.
Il présente le projet tel qu'il avait été développé dans l'audit thermique réalisé en septembre 2016. Il précise qu'en fonction des subventions mobilisables, la part communale pourrait être de 16 400€ pour la rénovation énergétique sur un montant global du projet de 82 000€.
Les membres du Conseil Municipal font part de leur souhait d'inscrire ce projet au budget 2018.
- Monsieur François JONGBLOET informe les membres du Conseil Municipal de la probable mutation de l'agent technique, Francis MAIO vers la Commune de Rivière où il assure déjà un mi-temps en complément de celui assuré sur la Commune. Cette mutation pourrait intervenir en mai 2018.
- Monsieur François JONGBLOET fait un point sur le transfert de la compétence éclairage public vers le SDET.
L'entretien sera réalisé par la Société SPIE pour 20€ par points lumineux. Le SDET a décidé d'augmenter le montant des dépenses subventionnables par points lumineux de 400€ à 500€.
Monsieur JONGBLOET et Monsieur le Maire expliquent qu'il serait intéressant de se positionner pour le remplacement des lampadaires de Lincarque ainsi que ceux de la salle des fêtes. Les membres du Conseil Municipal approuvent.
- Messieurs JONGBLOET et BORGELLA informe les autres membres du Conseil Municipal sur la possibilité pour chacun d'entre eux de se positionner sur des groupes de travail au sein de la Communauté d'Agglomération.
- Monsieur JONGBLOET fait un point sur les travaux de voirie qui seront entrepris prochainement en collaboration avec la Mairie de Cahuzac sur Vère, Chemin de Laffargue.
- Monsieur Claude THILLET interpelle les membres du Conseil Municipal concernant l'état du chemin passant devant chez lui, lieu-dit Prat Moundi. Il explique qu'à chaque orage violent, les graviers ravinent vers la départementale en contrebas et que par conséquent il serait important d'entreprendre des travaux pour stabiliser la voie.
Les membres du Conseil Municipal souhaitent voir inscrire ces travaux dans la liste de ceux à entreprendre en 2018, puisque le programme 2017 est quant à lui bouclé.
- Monsieur François JONGBLOET conclut les informations au conseil en faisant un point sur l'aménagement du carrefour au centre du village entre la RD1 et la RD3.